

61ème SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Dialogue interactif avec la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme

3 mars 2026

Orateur: Lidawh-wè Fabienne Dontema

Madame la Rapporteuse Spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme,

ISHR salue l'engagement dont vous avez fait preuve pour la protection des défenseur.e.x.s durant votre mandat et pour ce rapport qui fait état du recul démocratique dans plusieurs pays du monde, ce qui impacte significativement la protection juridique, la sécurité physique et numérique et le financement des activités des défenseur.e.x.s. Le rapport a aussi le mérite de proposer des voies d'atténuations et des recommandations pertinentes pour la protection des défenseur.e.x.s dans un système en crise.

Madame la Rapporteuse Spéciale,

Comme vous l'avez soulevé dans votre rapport, les défenseur.e.x.s continuent de faire l'objet de marginalisation due à leur travail et d'attaques dont les menaces, intimidations, arrestations et exécutions extrajudiciaires dans le monde. Les attaques contre les défenseur.e.x.s se recensent dans plusieurs pays. Sur les arrestations arbitraires, on peut citer le cas de Moussa Tchangari au Niger. Sur les détentions prolongées, on peut mentionner le cas de Hugues Comlan Sossoukpe au Bénin. Quant à la criminalisation des activités et la suspension d'organisations, les cas sont légion au Cameroun et en Ouganda. Sur les campagnes de diffamation et les restrictions sévères de la liberté d'expression, le Burkina Faso, le Niger, le Mali et le Togo multiplient les cas. Même l'accès et la participation aux sessions de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et de Peuples représentent un défi pour les défenseur.e.x.s qui peuvent être exposé.e.x.s aux représailles tels que recensé pour des défenseur.e.x.s du Burkina Faso, Mali, et de la République Démocratique du Congo.

Plusieurs de ces agissements sont l'œuvre tant des autorités étatiques que des acteurs non étatiques qui cherchent à réduire au silence les voix critiques, mais aussi à semer la peur au sein des communautés qui travaillent à la promotion et la protection des droits fondamentaux. C'est là la preuve que malgré l'existence des cadres juridiques, des mécanismes de protections des droits de l'homme et des engagements des Etats au niveau international, l'effectivité de l'adoption des mesures de protection tant des droits humains que des défenseur.e.x.s des droits humains demeurent un défi.

Dans un contexte de faiblesse du mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations et de la division politique entre Etats membres des Nations Unies, les opinions sont partagées sur la pertinence des systèmes régionaux et internationaux de protection des droits humains. Une enquête récemment menée par ISHR révèle que certain.e.x.s défenseur.e.x.s continuent de croire au changement basé sur une réforme bien structurée, respectant les principes et valeurs universels des droits humains et garantissant un financement adéquat et durable aux activités du système.

Pour assurer la responsabilisation des différentes parties prenantes, il est essentiel que ce mandat sur les défenseur.e.x.s des droits humains soit renouvelé pour atténuer, au plus possible, les défis rencontrés par les défenseur.e.x.s. En outre, le nouveau Rapporteur Special devra continuer la collaboration étroite avec les mécanismes régionaux des droits de l'homme et leurs homologues au sein de ces mécanismes. ISHR appelle donc les États membres à veiller à ce que cet important mandat soit renouvelé à l'unanimité lors de cette session.

Enfin, madame la Rapporteuse Spéciale, nous voudrions savoir quelle est la principale leçon à tirer de ces six dernières années tant pour les États que pour les défenseur.e.x.s qui souhaitent poursuivre leur engagement devant des systèmes de défense des droits humains actuellement confrontés à une crise financière et politique.

Je vous remercie.